

Université de Tours

**Année Universitaire 2021-2022**

**UFR : Art et Sciences Humaines  
Département de philosophie**



www.meubliz.com ©

**Allégorie de la philosophie**

----- *Document à lire attentivement et à conserver* -----

# **S O M M A I R E**

## **BIENVENUE EN ASH**

A- Présentation de la Direction de l'UFR	4
B- Présentation du service de scolarité	4
C- Présentation des départements	5

## **LA MENTION PHILOSOPHIE**

<b>I-ORGANISATION GENERALE DE LA MENTION</b>	6
--	---

<b>II-INFORMATIONS GENERALES</b>	8
----------------------------------	---

A-Présentation de la filière	8
A1-Un Master	8
A2-Spécificités de cette spécialité	8
A3-Objectifs généraux	9
B-Précisions administratives et réglementaires	11
B1 Direction et administration du Département	11
B2 Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage	12

## **III-PRESENTATION DU MASTER Humanité et politique**

<b>A- Le MASTER 1 Philosophie</b>	19
Maquette des enseignements	19
Modalités de contrôle des connaissances	21
<b>B- Le MASTER 2 Philosophie</b>	23
Maquette des enseignements	24
Modalités de contrôle des connaissances	26
Le Plagiat	31
Le calendrier universitaire 2021-2022	32

## Bienvenue en ASH

L'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Arts et Sciences Humaines est composée de huit départements d'enseignements : Histoire, Histoire de l'art, Musique et Musicologie, Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Education, Sociologie et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (C.F.M.I).

### **A- Présentation de la Direction de l'UFR**

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1

Directeur : M. Thomas SIGAUD

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel [secrtash@univ-tours.fr](mailto:secrtash@univ-tours.fr)

### **B- Présentation du service de scolarité**

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au **1<sup>er</sup> étage du site des Tanneurs, bureau 117**. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur [www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr) . Pensez à consulter la rubrique « **Infos pratiques - Questions fréquentes** »

**Bureau 117, 1<sup>er</sup> étage**

**Tél : 02 47 36 65 35**

**[scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr)**

**Horaires d'ouverture**

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et

de 13h30 à 16h45

fermeture au public le lundi matin

et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115, courriel : [isabelle.juignet@univ-tours.fr](mailto:isabelle.juignet@univ-tours.fr)

#### ▪ **La correspondance avec la scolarité**

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. **Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.**

Pensez également à **vérifier régulièrement votre boîte mail** étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse [scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr) en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

[www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr)

est votre site

Vous y trouverez : un accès direct à votre Environnement Numérique de Travail et à votre département, l'actualité de l'UFR, le contenu des formations, des réponses à vos questions...

### **C- Présentation des départements**

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.  
Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Départements	SECRETARIAT	Contact courriel
Histoire et archéologie	Bureau 231, 2 <sup>ème</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:histoire@univ-tours.fr">histoire@univ-tours.fr</a>
Histoire de l'art	Bureau 315, 3 <sup>ème</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:histoiredesarts@univ-tours.fr">histoiredesarts@univ-tours.fr</a>
Musique et musicologie	5, rue François-Clouet	<a href="mailto:musico@univ-tours.fr">musico@univ-tours.fr</a>
Philosophie	Bureau 118, 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:philo@univ-tours.fr">philo@univ-tours.fr</a>
Psychologie	Bureau 114, 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:licence.psycho@univ-tours.fr">licence.psycho@univ-tours.fr</a>
Sociologie	Bureau 217, 2 <sup>ème</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:socio@univ-tours.fr">socio@univ-tours.fr</a>
Sciences de l'éducation	Bureau 118, 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:edu@univ-tours.fr">edu@univ-tours.fr</a>
CFMI <b>(Centre de Formation des Musiciens Intervenants)</b>	La Charmoise Fondettes	<a href="mailto:cfmi@univ-tours.fr">cfmi@univ-tours.fr</a>

### Pour vous repérer

Le plan des sites se trouve sur [www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr) à la rubrique « Infos pratiques »

### Quelques sigles et abréviations :

BMT : Bibliothèque Musicale de Touraine (rue des Ursulines)

BU : Bibliothèque Universitaire

BS : Bibliothèque de Section d'histoire et d'histoire de l'art (4<sup>ème</sup> étage de la BU)

CRL : Centre de Ressources en Langues (accès par le bâtiment de l'extension)

CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

ECTS : European Credit Transfert System (crédits européens)

EZ : Site Emile Zola

FR : Site Fromont

GR : Site Grandmont

PCE : Passeport Culturel Etudiant

POR : Site Portalis (Droit)

RI : Relations Internationales

SUAPS : Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives

SUIO : Service Universitaire d'Information et d'Orientation

SUMPPS : Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

TA : Site Tanneurs

TA EXT : Extension du site Tanneurs

TO : Site Tonnellé (Médecine)

UFR : Unité de Formation et de Recherche

## LA MENTION HUMANITE ET POLITIQUE

Titre du diplôme : **MASTER**

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : **Humanité et politique**

Spécialités M2 : **Humanité et politique**

Inscription et gestion à l'UFR Arts et Sciences Humaines :

- **Humanité et politique**

<p style="text-align: center;"><b>Mention Humanité et politique</b></p>
---

Responsables du Master 1 (M1) : Laurent Gerbier, Fosca Mariani Zini,

Responsables des parcours (M2) : Pascale Gillot, Fosca Mariani Zini,

I. ORGANISATION GENERALE DE LA MENTION

*La Spécialité Philosophie et Pratiques s'inscrit dans une mention relevant d'un domaine.*

*Le domaine Sciences Humaines et Sociales comprend 4 Mentions :*

- *Sciences historiques*
- *Sciences sociales : villes et territoires*
- *Psychologie*
- *Sciences humaines et épistémologie de l'action*

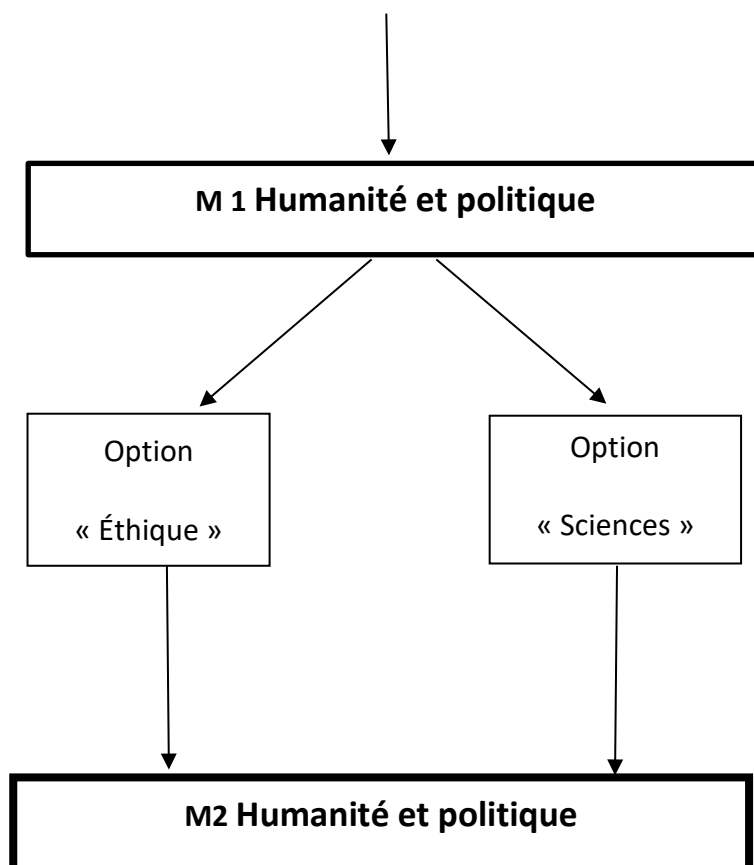
*Chaque Mention comprend plusieurs spécialités composées de différentes UE (Unités d'Enseignement). A chaque UE est affectée une valeur en crédits qui correspond au volume de travail global que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE.*

*Les crédits représentent une unité de compte et sont transférables, après avis des équipes pédagogiques, d'un parcours de formation à l'autre, d'un établissement à l'autre en France ou en Europe.*

*Les crédits sont capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.*

*Le grade de Master est conféré après l'obtention de 120 crédits.*

La Spécialité Philosophie et Pratiques s'inscrit de la façon suivante dans la Mention Sciences humaines et épistémologie de l'action :



## II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### A - Présentation de la filière PHILOSOPHIE

#### A1 – Un Master

Le Master est un diplôme préparé en 2 ans après la Licence.  
La formation est organisée en 4 semestres.

#### A2 - Spécificités de cette spécialité

##### 1. Place de la formation dans les contextes régional et national

L'offre de formation de la mention vient consolider un positionnement très pertinent en Région Centre et sur l'ensemble du Grand Ouest. En effet, il n'existe qu'un seul Département de philosophie sur la Région Centre Val de Loire. Le Master porté par le Département de philosophie de l'Université de Tours est à la fois à visée professionnalisante et de recherche. Il prépare entre autres aux métiers de l'éthique (médecine, environnement, entreprise) du journalisme, de l'édition ... Il constitue un complément

##### 2. Adossement à la recherche

L'absence de laboratoire spécifique à la philosophie (tous les enseignants chercheurs du département de philosophie susceptibles de diriger des doctorats sont rattachés soit à E.E.S, soit au CESR, soit à l'ICD de l'université de Tours, Il faut considérer cette pluralité comme une richesse, qui ne peut que soutenir le pluralisme des thématiques dans les parcours, et l'interdisciplinarité. Formation pour des étudiants déjà diplômés ou professionnels dans d'autres secteurs (médecine, droit, sciences humaines et éducation).

Les étudiants spécialisés en philosophie contemporaine ou moderne pourront faire leur doctorat dans le cadre de l'ICD (Interactions culturelles et discussives) à l'université de Tours et de l'équipe EES Ethique, éducation, santé. Pour le parcours recherche, les étudiants spécialisés dans la philosophie médiévale et moderne pourront suivre les séminaires et intégrer la recherche au sein du Centre d'Etudes supérieures de la Renaissance (<http://cesr.univ-tours.fr/>), UMR 6576 CNRS.

La formation est structurée afin d'introduire l'étudiant à la vie de la recherche. Chacun des quatre semestres comporte un séminaire dans lequel l'étudiant M1 présente son projet de recherche, et l'étudiant M2 présente l'état de sa recherche en cours, ou des chapitres de son mémoire de recherche. Les chercheurs confirmés y interviennent afin de discuter de leurs propres projets de recherches, ou faire un rapport au sujet du dernier congrès international auquel ils ont participé.

L'école Doctorale de rattachement est celle des « Sciences de l'homme et de la société »,

## **A3 - Objectifs Généraux**

### **1. Objectifs scientifiques et professionnels de la spécialité.**

Cette spécialité forme des chercheurs en philosophie, soucieux d'enjeux contemporains, et ouverts aux questions pratiques et épistémologiques nées de l'importance prise par l'usage de sciences humaines dans la société. Elle ouvre la recherche philosophique à une lecture informée et critique des apports de sciences humaines, à un dialogue interdisciplinaire sur les questions, des pratiques, particulièrement dans les métiers d'humanité. Elle s'ouvre à des professionnels désireux de faire un Master recherche, ainsi qu'à des étudiants de philosophie et des sciences humaines désireux de construire une recherche articulant philosophie et pratique.

Les objectifs scientifiques et professionnels du master de philosophie sont :

- Une formation disciplinaire solide, à la fois fondamentale et appliquée
- Un apprentissage de la réflexion appliquée en philosophie en relation avec la connaissance des disciplines qui partagent partiellement le même objet d'étude que la philosophie : le droit pour la philosophie du droit, l'histoire de l'art ...
- Une première initiation à la recherche en philosophie.
- L'acquisition d'éléments de méthode et de contenus de connaissance d'autres disciplines, un apprentissage du travail de groupe en philosophie.
- un apprentissage de la traduction philosophique.

La dimension professionnelle s'entend en trois sens :

- l'initiation à la recherche en philosophie, et en philosophie « appliquée »
- la mise à l'épreuve de la dimension opératoire de l'activité philosophique de conceptualisation et de problématisation
- l'acquisition de savoir-faire intellectuels généraux, mobilisables en toute profession : analyse, synthèse, problématisation etc.

- Deux options sont proposées :

- Éthique
- Sciences

### **Débouchés professionnels et métiers visés**

#### **L'option sciences :**

Puisqu'il s'agit d'un master de recherche, la poursuite d'études, soit dans le cadre de l'école doctorale de Tours, soit dans une école doctorale d'une autre université, constitue une voie naturelle. L'ouverture interdisciplinaire constituera par ailleurs un atout majeur pour l'obtention de bourses de recherche et de doctorat dans des pays



étrangers (bourses du DAAD, bourses Marie Curie, bourses Lavoisier, *fellowships* des universités anglophones).

### **L'option éthique :**

Entrée ou évolution dans les « métiers d'humanité » : ce parcours vise à offrir à des professionnels une formation en sciences humaines et philosophie, destinée à leur permettre d'évoluer dans leur métier, (métiers d'humanité, **de consultation, de délibération, d'intervention humanitaire, de conseil, de formation, d'aide...**), et à donner à des étudiants en sciences humaines une capacité d'usage de leurs connaissances pour des métiers de l'agir avec autrui : **conseil, cadres de santé, cadres de formation, formateurs, responsabilités politiques, syndicales, conduites de projet d'ONG.**

### **Compétences à acquérir**

Mener et présenter par écrit ou par oral une réflexion approfondie argumentée en philosophie. De ce fait, les étudiant-e-s seront capables de concevoir un projet de recherche pour leur thèse de doctorat.

Coopérer à des projets interdisciplinaires incluant des dimensions artistiques, juridiques, ayant trait à l'éducation et aux humanités.

Tirer parti de leur formation pour actualiser leurs connaissances et les exploiter dans le cadre de leur projet professionnel individuel. En effet, ils seront capables d'analyser des situations scientifiques et des théories éthiques, d'examiner la cohérence de positions, de comparer des situations, de mener des expériences de pensée et d'articuler les plans descriptifs et normatifs, ce qui constitue une partie importante de la réflexion en philosophie appliquée.

Participer à un travail de groupe.

Développer les compétences susmentionnées en ayant les moyens de pratiquer réellement et régulièrement les publications en langues étrangères, indispensables.

Entreprendre une formation dans une seconde discipline (autre que la philosophie pour les philosophes), utile aussi bien dans le cadre de la recherche que dans le cadre d'une éventuelle réorientation vers la philosophie (doctorat) pour les étudiant-e-s issus d'autres disciplines ou en reprise d'étude.

Les étudiants disposeront des connaissances disciplinaires et interdisciplinaires suivantes :

Des connaissances disciplinaires fondamentales et appliquées en philosophie.

Des rudiments de droit, d'histoire de l'art, de sciences humaines ou d'études de la Renaissance.

De bonnes connaissances de langues non seulement pour l'usage communicationnel (le CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement) de niveau 2 sera exigé pour la délivrance du diplôme de master), mais aussi et surtout pour la lecture régulière et l'analyse d'articles et d'ouvrages scientifiques.

Une bonne culture, dans le domaine des sciences humaines en général et, en particulier, dans celui de l'épistémologie.

## B - Précisions administratives et réglementaires

Le Département Philosophie est administré par un Conseil et dirigé par des directrices élues et assistées d'un conseil de direction. Le *Conseil de département* se réunit régulièrement (une à deux fois par trimestre) pour décider de toutes les questions pédagogiques, administratives, etc., qui relèvent de sa responsabilité.

### B1 – Direction et administration du Département

Le Département est organisé de la manière suivante :



**DIRECTEUR DU DEPARTEMENT :**  
**RESPONSABLE ERASMUS**

**Fosca MARIANI ZINI :**  
**0033673651858**

[fosca.mariani@univ-tours.fr](mailto:fosca.mariani@univ-tours.fr)

**SECRETARIAT PEDAGOGIQUE :**  
**BUREAU 118**

**Lucile FRESNEAU**  
02 47 36 64 34

 : [lucile.fresneau@univ-tours.fr](mailto:lucile.fresneau@univ-tours.fr)  
 : [philo@univ-tours.fr](mailto:philo@univ-tours.fr)

Horaires d'ouverture :

**Lundi, Mardi et Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45**

**Mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00**

**Secrétariat fermé : le Mercredi et le Vendredi après-midi**

**Bibliothécaire : Tom VAXELAIRE**

**DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE : BUREAU DES ENSEIGNANTS 421**

**BIBLIOTHEQUE DE SECTION ET SALLE DE SEMINAIRE ET DE TRAVAIL 422**



**CONSEIL DE DIRECTION ET RESPONSABLES PEDAGOGIQUES**



*Pédagogie Master 1*  
*Commission pédagogique*

*Fosca MARIANI ZINI*  
*Claire PAGÈS, Pascale GILLOT*

*Pédagogie Master 2 Philosophie et Humanités*  
*Commission pédagogique*

*Fosca MARIANI ZINI*  
*Claire PAGÈS, Pascale GILLOT*

 **Inscriptions administratives** : Service de Scolarité de l'UFR Arts et Sciences Humaines, Bureau 117, (Site Tanneurs)  02 47 36 65 35

 **Inscriptions pédagogiques** : La fiche pédagogique est à retirer auprès du Secrétariat de Philosophie, Bureau 118, (Site Tanneurs)  02 47 36 64 34

Cette inscription pédagogique est **OBLIGATOIRE** pour la validation des UE.

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, D'EVALUATION ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE DE TOURS

### Dispositions générales applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

### Art. 1 - Conditions d'accès

---

*La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.*

Conformément à la loi [no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat](#), les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

*Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans la-dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.*

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2<sup>ème</sup> année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

## Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1<sup>ère</sup> année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

## Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

## Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

#### Dispositions exceptionnelles

*En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.*

*De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».*

*Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.*

#### Art. 5 - Compensation – Capitalisation – Report de notes – Validation

---

- 1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.  
Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :
  - une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
  - une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
- 7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
- 8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

#### Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

---

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

---

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

## Art. 8 - Délivrance du diplôme

---

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

## Art. 9 - Mention

---

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1<sup>ère</sup> année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2<sup>ème</sup> année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

## Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

---

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

### 1- LE REGIME SPECIAL D'ETUDES

Annexe aux Modalités de Contrôle des Connaissances en Licence, Licence Professionnelle et Master

*Textes de référence :*

- Code de l'éducation

- Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

- Circulaire n°2000-003 du 1er mars 2000, Organisation des examens dans les établissements d'enseignement Supérieur.
- Circulaire du 01er août 2006 relatif au sportif de haut niveau.
- Règlement des Etudes et des Examens de Licence voté au Conseil d'Administration (CA) du 24 septembre 2012, après avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) du 13 septembre 2012.
- Règlement des Etudes et des Examens de Master.

#### **RAPPEL :**

Le Règlement des Etudes et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiants sauf à ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend **des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiants de leur mode de contrôle des connaissances** : uniquement examen terminal ou contrôle continu ou contrôle continu et terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble.

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

Il est fixé pour chaque diplôme et doit être indiqué dans les descriptifs des modalités de contrôle des connaissances de chaque formation.

L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de Travaux Dirigés (TD), et ne peut en être exclu même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

#### **LES BENEFICIAIRES**

Peuvent demander à bénéficier du Régime Spécial d'Etudes les étudiants des catégories ci-dessous :

- a- Etudiants salariés

*Préalable :*

*Attention : il faut distinguer le statut d'étudiant salarié déclaré lors de l'inscription administrative du statut RSE. Le premier concerne le régime de Sécurité Sociale de l'étudiant et ne le dispense pas d'effectuer les démarches pour obtenir un RSE.*



***Le RSE est apprécié durant la période de cours soit entre le 1er septembre et le 30 juin.***

*Pour mémoire, concernant l'exonération de la sécurité sociale, la période de référence est différente soit du 1er octobre au 1er septembre.*

Pour bénéficier du Régime Spécial d'Etudes, l'étudiant qui exerce une activité professionnelle doit :

- justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre,
- ou
- d'un minimum de 400 heures pendant l'année universitaire.
- ou
- remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.

Le découpage des semestres est celui arrêté chaque année en CEVU et adopté par le CA.

## Cas particuliers :

- Le responsable de la mention ou par délégation le responsable d'année, apprécie au cas par cas la situation des étudiants « salariés » ne pouvant bénéficier du régime spécial d'études, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.

- En cas de motifs graves (ex-chômage ou décès d'un parent...) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant l'obligeant à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre tout à fait exceptionnel, après avis de la commission pédagogique de la mention par le directeur de la composante concernée.

### b- Etudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours

Le Régime Spécial d'Etudes ne s'applique que pour la préparation à l'examen dans lequel l'étudiant est en « inscription seconde ». Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en « inscription première ».

Lors de la seconde session (ou le cas échéant session de rattrapage), les étudiants pourront bénéficier, en cas de

chevauchement renouvelé des calendriers des épreuves de leurs deux cursus, d'un examen spécifique pour leur

« inscription seconde ».

Les étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC) ne sont pas considérés comme des étudiants en double

cursus (cf. cas d'exclusion : 3-b).

### c- Etudiants chargés de famille

Ce statut s'applique aux étudiants parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant devra fournir une photocopie du livret de famille.

Il peut également être étendu aux étudiants apportant des soins à un ascendant ou un conjoint en longue maladie. L'étudiant fournira dans ce cas une attestation médicale.

### d- Etudiants en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale (accident, maladie, grossesse...).

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

(S.U.M.P.P.S.) de l'Université pour viser son statut. Il peut ainsi bénéficier de dispositions particulières : majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

### e- Etudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S.).

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2013

Conseil d'administration : 30 septembre 2013

Régime Spécial d'Etudes - **CEVU 27 juin 2013 – CA du 08 juillet 2013**

### f- Etudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

Les étudiants engagés dans une structure artistique reconnue par l'Université (Beaux-Arts, Opéra de Tours, Jazz

à Tours...) doivent prendre contact avec le service culturel de l'Université de Tours.



## g- Etudiants élus

Sont concernés :

- les élus au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS.
- les vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence et les directeurs adjoints des composantes.
- Les étudiants ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

### **1 - Procédure et calendrier de la demande**

L'étudiant qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Etudes doit en faire la demande écrite en renseignant le

formulaire afférant et en fournissant les pièces justificatives demandées.

Ce formulaire sera mis à jour chaque année par le SEVE téléchargeable sur le site de l'Université.

La demande justificative doit être présentée au Service de Scolarité de la composante concernée :

- avant le 20 septembre de l'année en cours pour le premier semestre,
- et avant le 15 janvier pour le second semestre.

Cette justification pour les salariés prend la forme d'un certificat de l'employeur qui doit préciser :

- la nature de l'emploi occupé,
- le nombre d'heures de travail effectuées pendant le semestre (ou l'année).

### **2- Cas d'exclusion**

#### a- UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux Unités d'Enseignement prévoyant des stages obligatoires. Cependant, des modalités

d'organisation ou d'allègement pourront être apportées aux étudiants en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime

RSE.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE.

La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant RSE est prioritaire pour choisir son groupe

en fonction de son emploi du temps.

#### b- Etudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC)

L'étudiant AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Etudes pour les Unités d'enseignement (UE) ou éléments

pédagogiques (EP) se rapportant à l'année « d'inscription seconde » mais en aucun cas pour l'année d'inscription

principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus.

L'étudiant doit privilégier les UE de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux

Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant devra impérativement privilégier les EP et/ou UE du niveau d'études le

moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

### **3- Aménagement d'emploi du temps**

En début de semestre, les étudiants RSE sont autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif avant la deuxième séance.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre sur justification.

Les étudiants en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. Cependant, ce dispositif ne s'applique pas aux étudiants en master 2.

### **4- Contrôle des Connaissances**

Ce régime permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu, sauf pour les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieurs et les DUT.

Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant reconnu en situation de handicap ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le SUMPPS ou le SUAPS et le responsable de l'année. L'étudiant RSE peut choisir par éléments pédagogiques, entre les deux formules de contrôles des connaissances :

- soit uniquement en examen terminal,
- soit les conditions pour les modalités du régime général (Contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via le site internet de l'université et l'Environnement

Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiants. Cependant, les étudiants bénéficiaires du RSE doivent être avertis par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances, les aménagements d'études et d'examens proposés dans la filière.

### **5- Référents pédagogiques**

Le service de scolarité devra informer les étudiants du nom des référents pédagogiques RSE dans chaque filière d'études de chaque composante. Il peut s'agir du responsable d'année ou d'un autre enseignant-délégué. Le rôle du référent pédagogique RSE consiste notamment à identifier les difficultés des étudiants, étudier le soutien pédagogique dont ils ont besoin et faire le lien avec les autres enseignants. Une liste des étudiants bénéficiant du RSE leur sera transmise par la scolarité au début de chaque semestre

### III. – PRESENTATION DES MASTERS PHILOSOPHIE ET PRATIQUES

#### A – Le MASTER 1 Philosophie et Pratiques

Responsables : Laurent Gerbier, Fosca Mariani Zini

#### Maquette des enseignements

M1	«	Humanité	et	politique	»
INALITE : Recherche		Professionnel		R et P ☒	
MASTER 1ère année (M1)	=	60 crédits [ECTS]	soit	30 crédits	par semestre

SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments Pédagogiques (EP)	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale préentielle étudiant
<b>Semestre 7 (S7)</b>								
<b>UE1.</b> Fondamental & Epistémologie	4	4	38	<b>EP71a.</b> Philosophie première	16	6		22
	4	4	38	<b>EP71b.</b> Philosophie des sciences	16	6		22
<b>UE2.</b> Histoire de la philosophie & philosophie contemporaine	4	4	38	<b>EP72a.</b> Philosophie antique	16	6		22
	4	4	38	<b>EP72b.</b> Philosophie médiévale et de la renaissance	16	6		22
<b>UE3.</b> Humanités & Politique	4	4	38	<b>EP73a.</b> Philosophie de l'art	16	6		22
	4	4	38	<b>EP73b.</b> Philosophie et éducation	16	6		22
<b>UE4.</b> Options à choix	2	2	18	<b>EP74.</b> Philosophie pratique	6	6		12
	2	2	18	<b>EP 75.</b> Renaissance des arts et des techniques	6	6		12
<b>UE5.</b> Langues, méthodes & mémoires	2	2	18	<b>EP76a</b> Langues vivantes		18		18
	2	2	12	<b>EP76b.</b> Projet professionnel et méthodologie		12		12
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	<b>EP76c.</b> <i>Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)</i>	6			6



SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments Pédagogiques (EP)	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
<b>Semestre 8 (S8)</b>								
UE1. Fondamental & Epistémologie	4	4	38	EP81a. Phénoménologie	16	6		22
	4	4	38	EP81b. Épistémologie des sciences de l'homme	16	6		22
UE2. Histoire de la philosophie & philosophie contemporaine	4	4	38	EP82a. Philosophie moderne	16	6		22
	4	4	38	EP82b. Philosophie au XIXe siècle	16	6		22
UE3. Humanités & Politique	4	4	38	EP83a. Philosophie et psychologie	16	6		22
	4	4	38	EP83b. Philosophie et société	16	6		22
UE4. Option « Ethique »	2	2	18	EP84. Ethique médicale et bioéthique	6	6		12
UE5. Langues, méthodes & mémoires	2	2	18	EP86a. Langue vivante (textes philosophiques en anglais)		18		18
	2	2	100	EP86b. Mémoire de recherche*				
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	EP86c. Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)	6			6
<b>TOTAL S8</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>370</b>		<b>108</b>	<b>60</b>		<b>168</b>
<b>Total (S7+S8) année</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>652</b>		<b>216</b>	<b>132</b>		<b>348</b>

<sup>1</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>2</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – E/O : Ecrit et/ou Oral

### Principaux intervenants :

Laurent GERBIER  
Pascale GILLOT  
Fosca MARIANI ZINI  
Pascal NOUVEL  
Claire PAGÈS  
Alain SEGUY-DUCLOT

## **PREPARATION AUX CONCOURS DE CAPES EXTERNE ET D'AGREGATION INTERNE**

Cette année, nous proposerons des cours de soutien, en vue de la préparation du Capes externe et de l'Agrégation interne : le détail vous sera communiqué à la rentrée, le 2 septembre.

**Responsable de la préparation aux concours :**

[Pascale.Gillot@univ-tours.fr](mailto:Pascale.Gillot@univ-tours.fr)

## B – LE MASTER 2 HUMANITES ET POLITIQUE

Responsable : Pascale Gillot, Fosca Mariani Zini

SEMESTRE 8	30											
EP 81a - Phénoménologie	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1	
EP 81b - Epistémologie des sciences de l'homme	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1	
EP 82a - Philosophie moderne	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1	
EP 82b - Philosophie au XIXème siècle	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1	
EP 83a - Philosophie et psychologie	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1	
EP 83b - Philosophie et société	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1	
EP 84 - Ethique médicale et bioéthique	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1	
EP 86a - Textes philosophiques en anglais	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1	
EP 86b - Mémoire de recherche	2	mémoire	E/O	1	sans	-	1	E/O	1	sans	1	
EP 86c - Journée interdisciplinaire ASH	QP	QP	QP	-	-	-	-	-	-	-	-	

**Diplôme : MASTER 2 HUMANITE ET POLITIQUE**

### Objectifs :

*Le parcours « humanité et politique » fédère la recherche de philosophes, principalement de langues française et allemande (mais aussi spécialistes de corpus latins ou italiens) tout en traitant les questions aiguës de la pensée contemporaine et du monde contemporain : comment penser l'humanité, les pratiques humaines (art, langage, politique) objets des sciences humaines ; comment penser l'héritage de l'humanisme de la Renaissance et celui des Lumières ? L'éthique et la philosophie politique, la question de l'Europe et de la crise de la raison européenne seront parmi les objets principaux. Il est susceptible d'attirer des étudiants d'Europe et d'autres continents intéressés par la philosophie européenne moderne et contemporaine. L'apport de divers champs philosophiques est décisif dans sa diversité même (morale et politique, esthétique, ontologie, épistémologie, phénoménologie...).*

### Responsables scientifiques et pédagogiques :

Fosca MARIANI ZINI, Pascal NOUVEL

**Principaux intervenants :**

Laurent GERBIER  
 Pascale GILLOT  
 Fosca MARIANI ZINI  
 Pascal NOUVEL  
 Claire PAGÈS  
 Alain SEGUY-DUCLOT

**MASTER 2 HUMANITE ET POLITIQUE**

**Responsables : Fosca MARIANI ZINI, Pascal NOUVEL**

**Maquette des enseignements**

MASTER 2ème année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments Pédagogiques (EP)	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
<b>Semestre 9 (S9)</b>								
<b>UE1.</b> Fondamental & Epistémologie	4	4	38	<b>EP91a.</b> Philosophie analytique	16	6		22
	4	4	38	<b>EP91b.</b> Épistémologie des cultures	16	6		22
<b>UE2.</b> Histoire de la philosophie & philosophie contemporaine	4	4	38	<b>EP92a.</b> Grands débats de la philosophie contemporaine	16	6		22
	4	4	38	<b>EP92b.</b> Philosophie et transhumanisme	16	6		22
<b>UE3.</b> Humanités & Politique	4	4	38	<b>EP93a.</b> Philosophie et littérature	16	6		22
	4	4	38	<b>EP93b.</b> Philosophie politique	16	6		22
<b>UE4.</b> Option « Ethique »	2	2	18	<b>EP94.</b> Médecine narrative	6	6		12
<b>UE5.</b> Langues, méthodes & mémoires	2	2	18	<b>EP96a.</b> Langue vivante (culture philosophique anglophone)		18		18
	2	2	12	<b>EP96b.</b> Projet professionnel et méthodologie		12		12
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	<b>EP96c.</b> Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)	6			6
<b>TOTAL S9</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>282</b>		<b>108</b>	<b>72</b>		<b>192</b>



MASTER 2ème année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments Pédagogiques (EP)	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentielle étudiant
<b>Semestre 10 (S10)</b>								
<b>UE5.</b> Langues, méthodes & mémoires	25	25	300	<b>EP106a.</b> Mémoire de recherche*				
	5	5	18	<b>EP106b.</b> Séminaire de recherche		18		18
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	<b>EP106c.</b> Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)	6			6
<b>Total S10</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>324</b>		<b>6</b>	<b>18</b>		<b>24</b>
<b>Total année (S9+S10)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>606</b>		<b>114</b>	<b>96</b>		<b>216</b>
<b>TOTAL MASTER</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>1408</b>		<b>330 (60%)</b>	<b>228 (40%)</b>		<b>564</b>

NITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME D'ETUDES SPECIAL			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>SEMESTRE 9</b>	<b>30</b>										
<b>EP 91a</b> - Philosophie analytique	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 91b</b> -Epistémologie des cultures	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 92a</b> - Grands débats de la philosophie contemporaine	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 92b</b> - Philosophie et transhumanisme	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 93a</b> - Philosophie et littérature	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 93b</b> - Philosophie politique	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 94</b> - Médecine narrative	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 96a</b> - Culture philosophique anglophone	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 96b</b> - Projet professionnel et méthodologie	2	<i>rapport</i>	E	1	<i>sans</i>	-	1	E	1	<i>sans</i>	1
<b>EP 96c</b> - Journée interdisciplinaire ASH	QP	QP	QP	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SEMESTRE 10</b>	<b>30</b>										
<b>EP 106a</b> - Mémoire de recherche	25	<i>mémoire</i>	E/O	5	<i>sans</i>	-	5	E/O	5	<i>sans</i>	5
<b>EP 106b</b> - Séminaire de recherche	5	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1

## Calendrier universitaire 2021-2022

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Accueil des étudiantes et des étudiants de la licence et du master : <b>2 septembre 2021, jeudi</b>  <b>Save the date</b>
Début des cours	A partir du lundi 13 septembre 2021
Pause pédagogique	Du samedi 30 octobre au dimanche 7 novembre 2021
Examens	Contrôle continu : du lundi 13 décembre au lundi 17 décembre 2021 Examens : du lundi 3 janvier 2022 au vendredi 14 janvier 2022
Vacances de fin d'année	Du samedi 18 décembre 2021 à dimanche 2 janvier 2022
Début des cours du 2ème semestre	Le lundi 17 janvier 2022
Pause pédagogique	Du samedi 12 février au samedi 19 février 2022
Vacances de printemps	Du samedi 9 avril au samedi 23 avril 2022
Examens	Du lundi 9 mai au 20 mai 2022
Examens de rattrapage	A partir du lundi 20 juin 2022

### Concernant le calendrier des examens

Les secrétariats pédagogiques informeront les étudiants : ➔ par courriel lorsque ceux-ci seront publiés sur l'ENT.

\* “référentiel des tâches” pour suivi des mémoires (6h par étudiant)

**MASTER 1<sup>ère</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre**  
A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments Pédagogiques (EP)	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présenteielle étudiant
<b>Semestre 7 (S7)</b>								
<b>UE1.</b> Fondamental & Epistémologie	4	4	38	EP71a. Philosophie première « La question de la vérité : Y a-t-il un au-delà du langage ? »	16	6	Pascale Gillot	22
	4	4	38	EP71b. Philosophie des sciences « La déseuclidation des mathématiques »	16	6	Alain Séguy-Duclot	22
<b>UE2.</b> Histoire de la philosophie & philosophie contemporaine	4	4	38	EP72a. Philosophie antique « Les thérapies hellénistiques de l'âme »	16	6	Fosca Mariani	22
	4	4	38	EP72b. Philosophie médiévale et de la Renaissance « Les vicissitudes de l'âme : le platonisme médiéval »	16	6	Fosca Mariani	22
<b>UE3.</b> Humanités & Politique	4	4	38	EP73a. Philosophie de l'art « Art et Ontologie »	16	6	Alain Séguy-Duclot	22
	4	4	38	EP73b. Philosophie et éducation	16	6	Sciences de l'éducation	22
<b>UE4.</b> Option à choix	2	2	18	EP74. Philosophie pratique	6	6	Stage PAF Coordonné par Pascale Gillot	12 +
	2	2		EP75 Renaissance des arts et des techniques « Art du livre et techniques du savoir. La pédagogie par l'image : XVI-XVII siècles » Mutualisé avec M1, UE4, EP 85, S.8	6	6	Laurent Gerbier	12h
<b>UE5.</b> Langues, méthodes & mémoires	2	2	18	EP76a. Langue vivante (anglais)		18	Isabelle Josseau-Montagne	18

	2	2	12	EP76b. Projet professionnel et méthodologie		12		12 EP mutualisé pour 6h avec le M2 (EP96b. Projet professionnel et méthodologie)
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	EP76c. Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)	6			6
<b>TOTAL S7</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>282</b>		<b>108</b>	<b>72</b>		<b>180</b>
<b>Semestre 8 (S8)</b>								
UE1. Fondamental & Epistémologie	4	4	38	EP81a et b. Phénoménologie & Épistémologie des sciences de l'homme	16	6	Pascal Nouvel	22
				« Phénoménologie et sciences humaines »				
UE2. Histoire de la philosophie & philosophie contemporaine	4	4	38	EP82a. Philosophie moderne « Le problème du corps et de l'esprit : le dualisme et ses contestations »	16	6	Pascale Gillot	22
	4	4	38	EP82b. Philosophie au XIXe siècle « Atelier de recherche »	16	6	L'équipe pédagogique	22
UE3. Humanités & Politique	4	4	38	EP83a. Philosophie et psychologie « Le soi dans tous ses états : modèles philosophiques et psychologiques de l'identité personnelle »	16	6	Fosca Mariani	22
	4	4	38	EP83b. Philosophie et société	16	6	–	22
UE4. Option à choix	2	2	18	EP84. mutualisé avec M2, S. 8 UE4/EP. 94 Ethique médicale et bioéthique « Fondements philosophiques de la médecine narrative »	6	6	Pascal Nouvel	12
	2	2		EP85 La science et les techniques Mutualisé avec M1, UE 4, EP75, S 7.	6	6	Laurent Gerbier	12

UE5. Langues, méthodes & mémoires	2	2	18	EP86a. Langue vivante (textes philosophiques en anglais)	18	Isabelle Josseau-Montagne	18
	2	2	100	EP86b. Mémoire de recherche*			
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	EP86c. Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)	6		6
<b>TOTAL S8</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>370</b>		<b>108</b>	<b>60</b>	<b>168</b>
<b>Total année (S7+S8)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>652</b>		<b>216</b>	<b>132</b>	<b>348</b>

\* "référentiel des tâches" pour suivi des mémoires (6h par étudiant)

**Présentation de la maquette d'enseignement M2 ([parcours Humanités et Politique](#)):**

Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

MASTER 2 <sup>ème</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments Pédagogiques (EP)	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentée étudiant
<b>Semestre 9 (S9)</b>								
UE1. Fondamental & Epistémologie	4	4	38	EP91a. Philosophie analytique « Wittgenstein et la critique de la métaphysique. La réforme de la philosophie »	16	6	Pascale Gillot	22
	4	4	38	EP91b. Épistémologie des cultures « Des savoirs diplomatiques. Hybridations, transferts et dissensions dans les sciences de la culture »	16	6	Laurent Gerbier	22
UE2. Histoire de la philosophie & philosophie contemporaine	4	4	38	EP92a. Grands débats de la philosophie contemporaine « Réflexions sur l'intériorisation du social »	16	6	Claire Pagès	22
	4	4	38	EP92b. Philosophie et transhumanisme « Histoire et philosophie de l'intelligence artificielle »	16	6	Pascal Nouvel	22
UE3. Humanités & Politique	4	4	38	EP93a. Philosophie et littérature « Introduction à une philosophie de la lecture »	16	6	Laurent Gerbier	22
	4	4	38	EP93b. Philosophie politique « Utopies »	16	6	Laurent Gerbier & Fosca Mariani	22
UE4. Option à choix	2	2	18	EP94. Médecine narrative	6	6	Pascal Nouvel	12

				« Fondements philosophiques de la médecine narrative » Mutualisé avec M1, UE4/E4/EP. 84 S.8				
	2	2		EP95 Philosophie, science et nature	6	6	Préparations du capes externe	12
UE5. Langues, méthodes & mémoires	2	2	18	EP96a. Langue vivante (culture philosophique anglophone)		18	Isabelle Jossea-Montagne	18
	2	2	6	EP96b. Projet professionnel et méthodologie		6		6 )
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	EP96c. Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)	6			6
<b>TOTAL S9</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>282</b>		<b>108</b>	<b>72</b>		<b>192</b>
<b>Semestre 10 (S10)</b>								
UE6. Langues, méthodes & mémoires	25	25	300	EP106a. Mémoire de recherche*				
	5	5	18	EP106b. Séminaire de recherche « Généalogie philosophique de la théorie du genre »		18	Pascal Nouvel	18
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	EP106c. Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)	6			6
<b>Total S10</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>324</b>		<b>6</b>	<b>18</b>		<b>24</b>
<b>Total année (S9+S10)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>606</b>		<b>114</b>	<b>96</b>		<b>216</b>
<b>TOTAL MASTER</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>1408</b>		<b>330 (60%)</b>	<b>228 (40%)</b>		<b>564</b>

\* “référentiel des tâches” pour suivi des mémoires (6h par étudiant)